

Paris, le 16 novembre 2020

Réaction Comité interministériel du handicap : Malgré des objectifs partagés, l'APAJH souligne des manques sur la stratégie gouvernementale

Ce matin, se tenait le premier Comité interministériel du Handicap sous l'autorité du Premier ministre, Jean Castex, et avec une vingtaine de ministres et les représentants du monde associatif en auditeurs.

« Le bilan qui nous a été présenté par le Premier ministre est intéressant et nous saluons la tenue de ce Comité interministériel du Handicap et les objectifs affichés par le Gouvernement » constate Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, « quand le gouvernement met en lumière la nécessaire mobilisation de la société tout entière pour bâtir une société réellement inclusive, quand il développe la notion d'accessibilité universelle, ou quand il présente des avancées que nous avons déjà saluées comme la question de l'accompagnement des aidants, certaines mesures sur l'Ecole, la mise en accessibilité de l'information notamment électorale ou encore la transformation de l'actuelle Prestation de compensation du handicap. »

La 5e branche de la Sécurité sociale : vers une autonomie réelle, pour toutes les personnes concernées

Priorité identifiée par l'APAJH en amont de ce CIH, la 5e branche Autonomie de la Sécurité sociale a été abordée par Jean Castex, qui a confirmé qu'elle concernerait les personnes avançant en âge et celles en situation de handicap : *« Nous ne pouvons qu'être satisfaits que cet enjeu majeur ait été reconnu par le Gouvernement, et qu'il soit abordé dès les propos d'ouverture du Premier ministre. A présent, le monde associatif va demeurer en alerte sur les conditions de mise en place de cette 5e branche : nous souhaitons une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les associations gestionnaires, pour bâtir l'Autonomie réelle pour les personnes concernées. »*

Les professionnels du médico-social ne doivent pas demeurer oubliés

Plusieurs fois alerté par l'APAJH sur la question de la reconnaissance et de la revalorisation des professionnels du médico-social qui accompagnent quotidiennement les personnes en situation de handicap et publics fragiles, les ministres concernés ont dû aborder la question des ressources humaines dans ce domaine.

Principale annonce, la nomination de Michel Laforcade, ancien directeur de l'Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, pour mener une mission sur la revalorisation salariale des professionnels du médico-social, suite aux annonces dans le domaine sanitaire lors du Ségur de la santé. Ses travaux seront rendus en début d'année prochaine et sont particulièrement attendus par l'APAJH : *« Le Gouvernement souhaite initier une transformation de l'offre de services et au-delà de l'accompagnement des personnes par les associations gestionnaires. Cela rejoint une des priorités que nous avons identifiées et que nous portons déjà sur le terrain depuis des années. Aujourd'hui, et encore plus dans les années à venir, les structures médico-sociales vont avoir des besoins accrus en ressources humaines, alors même que ces métiers, trop peu reconnus et valorisés au niveau salarial, souffrent de la comparaison avec le domaine sanitaire, plus attractif et proche de leurs compétences. Et aucune transformation en profondeur, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap, de leurs proches et de la société tout entière ne pourra se faire sans eux. »* souligne Jean-Louis Garcia.

Des avancées présentées, saluées par l'APAJH qui demeure vigilante quant à leur application

Parmi les autres annonces, l'APAJH salue quelques autres mesures importantes comme le renforcement du dépistage, repérage et accompagnement précoce du handicap et notamment la stratégie dite des 1000 premiers jours mais aussi la volonté de travail commun État/Départements pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap confiés à l'ASE. Quant à l'accès à la culture, autre priorité identifiée par l'APAJH, la ministre Roselyne Bachelot a annoncé la réunion de la commission Culture et handicap lors du premier semestre 2021, alors même que ça n'avait pas été le cas depuis deux ans. L'APAJH espère que sur l'habitat, la diversification des réponses ira au-delà d'une expérimentation.

Enfin, sur des sujets majeurs comme l'accès à l'enseignement supérieur, l'emploi, l'APAJH attend des mesures plus volontaristes et des facilitations pour agir.

Globalement, ce Comité interministériel du Handicap, très attendu par le monde associatif, présente des engagements non négligeables, qui restent à concrétiser : « *Parmi ce bilan, beaucoup d'annonces : missions, rapports programmés, suivis des recommandations de rapport... Dans le contexte sanitaire que nous sommes en train de vivre, nous devons demeurer vigilants pour les personnes en situation de handicap qui vont être particulièrement concernées, notamment sur le marché de l'emploi où des risques d'explosion d'un taux de chômage déjà élevé existent, ou encore quand le télétravail n'est pas adapté. Nous resterons en alerte sur tous les sujets majeurs pour faire coïncider les paroles et les actes. Le Premier ministre nous a appris que le prochain CIH aura lieu dans six mois. C'est une bonne chose ! Nous nous donnons rendez-vous à cette date pour tirer un bilan sur toutes ces annonces* » conclut le président de la Fédération APAJH.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr